

Acte de mariage de BOIS Jacques et MERLE Antoinette [194]x[195]

Le 8^e février 1752, Jacques BOIS habitant du lieu de Bergounoux paroisse de Saugues, et Antoinette MERLE de Grèzes ; après trois publications des bans de leur mariage sans empêchement et le congé obtenu dudit sieur procureur de Saugues ont donné leur consentement et reçu de nous la bénédiction nuptiale à Grèzes. Présents Etienne PITOT et Vidal BLANCARD de Grèzes qui n'ont su signer de ce enquis comme aussi les parties.